

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Solvants chlorés en petit emballage

Code Eural	070103* - 140602*
Code déchet	013017

DESCRIPTION

Solvants chlorés en emballage de 5 litres ou moins, emballés en fûts à couvercle plus grands.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH > 5
- Chlore < 40 %
- Sédiment < 1 %
- PCB < 50 ppm
- Valeur calorifique > 10 000 kJ/kg

Conditions générales :

- Pas de substances très corrosives et très toxiques comme l'étherbischlorométhane.
- Pas de peroxydes.
- Pas de matières polymérisantes, oxydantes ou réactives.
- Pas d'objets étrangers (bois, pierres, verre, chiffons, bouchons en plastique, pièces métalliques).

Conditions d'emballage :

- Les déchets sont emballés dans des bouteilles bien fermées (emballage intérieur) de 5 litres maximum.
- Ces bouteilles sont à leur tour emballées dans des fûts à couvercle en bon état, approuvés UN (emballage extérieur) de 60, 120 ou 200 litres, remplis de matériaux absorbants. Les bouteilles sont fixées avec la fermeture en haut à l'aide de matériaux de remplissage appropriés, de sorte qu'elles ne puissent pas se casser dans des conditions de transport normales.
- Cet emballage, y compris la palette sur laquelle les déchets sont empilés, est considéré comme emballage perdu.